



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 7 AVRIL 2022 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D5 - Compte administratif 2021 - Budget annexe Salle de spectacle Eden

Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Adjoint ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Jocelyne PELETTE, Anne-Marie BREDECHE, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Micheline JULIEN, Ludovic BOUTILLIER formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 6

Patrice BOUCHET à Cyril CHAPPET ; Houria LADJAL à Myriam DEBARGE ; Mathilde MAINGUENAUD à Matthieu GUIHO ; Denis PETONNET à Cyril CHAPPET ; Julien SARRAZIN à Philippe BARRIERE ; Patrick BRISSSET à Ludovic BOUTILLIER

Absents excusés : 2

Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Henoah CHAUVREAU

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Fabien BLANCHET

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 prorogeant jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire) et ouvre la séance.

N° 5 - Compte administratif 2021 - Budget annexe Salle de spectacle Eden

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Reprise des résultats 2020			
INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Reprise du résultat	32 362,80 €	Reprise du résultat	0 €
Réalisation exercice 2021			
Dépenses	113 086,83 €	Dépenses	309 909,06 €
Recettes	151 479,03 €	Recettes	309 909,06 €
Résultat investissement	38 392,20 €	Résultat de fonctionnement	0,00 €
Restes à réaliser			
Dépenses	16 652,50 €		
Recettes	107 371,00 €		
Résultat s/restes à réaliser	90 718,50 €		
Besoin de financement	0,00 €	Affectation à l'investissement	0,00 €
	Excédent de fonctionnement final		0 €

Détail des réalisations de l'exercice 2021 :

I – INVESTISSEMENT

○ Dépenses

▪ Travaux	11 695,64 €
▪ Acquisitions	18 681,47 €
▪ Etudes et insertion	13 771,50 €
▪ Amortissement subventions	68 938,22 €

○ Recettes

▪ Excédent de fonctionnement capitalisé	9 139,24 €
▪ Amortissements	139 196,79 €
▪ Opérations patrimoniales	3 143,00 €

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20220407-
2022_04_D5-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 8 avril 2022
Affiché le 8 avril 2022

II - FONCTIONNEMENT

- Dépenses
 - Charges à caractère général 103 555,12 €
 - Charges de personnel 67 157,03 €
 - Frais divers de gestion 0,12 €
 - Dotations amortissements 139 196,79 €

- Recettes
 - Locations 19 750,00 €
 - Produits divers de gestion 1,13 €
 - Subvention équilibre 220 574,07 €
 - Amortissement subventions 68 938,22 €
 - Produits exceptionnels 645,64 €

Dans le cadre de la crise sanitaire et de la fermeture administrative des établissements culturels, la salle de spectacles EDEN a été fermée au public du 29 octobre 2020 jusqu'au 9 juin 2021. Des recettes moins importantes ont dès lors été constatées en 2021, du fait notamment de l'annulation d'événements au regard du contexte et des contraintes afférentes.

Mme la Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe Salle de spectacles EDEN, ainsi que la reprise des résultats et des restes à réaliser.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (26) :**

- **Pour : 23**
- **Contre : 3 (Micheline JULIEN, Ludovic BOUTILLIER en son nom et celui de Patrick BRISSET)**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 1 (Mme la Maire)**

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20220407-
2022_04_D5-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 8 avril 2022
Affiché le 8 avril 2022

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.